



Racheter une part d'une maison après mariage

Par **zinbot**, le **04/03/2015** à **12:55**

Bonjour,

Je souhaite acquérir la maison de ma grand mère décédée. je me suis arrangé avec mes parents, ils me donnent la moitié et l'autre parts à ma sœur pour que je puisse la racheter. Je vais me marier dans 15 jours et la transaction ne sera pas être bouclée avant. Comment être sûre que si dans l'hypothèse je divorce la maison me reviendra et sans verser la moitié à ma future femme. Pour l'instant on a des comptes séparer donc je finance se projet à 100% et la maison est plein de souvenir je ne veux pas la perdre.

Merci de vos réponses

Par **domat**, le **04/03/2015** à **13:02**

bjr,

si vous achetez la maison un fois marié sous le régime de la communauté, la maison sera un bien commun.

sans oublier qu'une fois marié ce sera la communauté qui financera cette acquisition.

la solution réside dans l'établissement d'un contrat de mariage de séparation de biens par exemple.

cdt